

ROYAUME DU MAROC



MINISTRE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE NATIONAL,  
DE L'URBANISME, DE L'HABITAT ET DE LA POLITIQUE DE LA VILLE  
AGENCE URBAINE DE GUELMIM OUED NOUN



**CAHIER DES CHARGES DE VENTE SUR OFFRE DE PRIX**

**Année 2023**

**Objet : Vente sur offre de prix de divers débarrât**

**N°01/2023**

**EN 2 LOTS**

**Séance publique**

**DATE LIMITE POUR LE DEPOT DES OFFRES : 07 /11/ 2023 à 10 : 00 H**

**CONTRAT N° 01/2023**

**2 LOTS**

**Contrat de vente de débarrât de l'Agence Urbaine De Guelmim Oued Noun.**

**Entre les sous soussignés :**

Monsieur le Directeur de l'Agence Urbaine De Guelmim Oued Noun, **Maitre d'ouvrage**

**D'une part**

**&**

Monsieur

Agissant au nom et pour le compte de la société .....

Domicilié à ..... Forme juridique .....

Registre de commerce de ..... sous le n° .....

Affilié à la CNSS sous le n° .....

Titulaire du RIB n° ..... auprès de .....

Taxe professionnelle n° ..... Identification Fiscale .....

Capitale sociale .....DHS.

**L'acquéreur**

**D'autre part**



## **TABLE DE MATIERES**

|                     |                                                  |
|---------------------|--------------------------------------------------|
| <b>ARTICLE 1 :</b>  | <b>NATURE ET OBJET DU CONTRAT</b>                |
| <b>ARTICLE 2 :</b>  | <b>NOMBRE DE LOTS ET MODE DE JUGEMENT</b>        |
| <b>ARTICLE 3 :</b>  | <b>PRESENTATION DES DOSSIERS DES CONCURRENTS</b> |
| <b>ARTICLE 4 :</b>  | <b>VISITE DE LIEU ET DES MATERIAUX</b>           |
| <b>ARTICLE 5 :</b>  | <b>RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES</b>             |
| <b>ARTICLE 6 :</b>  | <b>CAUTIONNEMENT</b>                             |
| <b>ARTICLE 7 :</b>  | <b>DOMICILE DU TITULAIRE</b>                     |
| <b>ARTICLE 8 :</b>  | <b>DELAIS D'EXECUTION</b>                        |
| <b>ARTICLE 9 :</b>  | <b>FRAIS DE TIMBRE ET D'ENREGISTREMENT</b>       |
| <b>ARTICLE 10 :</b> | <b>DELAIS DE VALIDITE DES OFFRES</b>             |
| <b>ARTICLE 11 :</b> | <b>L'ASSURANCE CONTRE RISQUES</b>                |
| <b>ARTICLE 12 :</b> | <b>MODALITES DE PAIEMENT</b>                     |
| <b>ARTICLE 13 :</b> | <b>RESPECT DES LOIS EN VIGUEUR</b>               |
| <b>ARTICLE 14 :</b> | <b>REGLEMENT DES LITIGES</b>                     |
| <b>ARTICLE 15 :</b> | <b>ENLEVEMENT DE LOT</b>                         |
| <b>ARTICLE 16 :</b> | <b>DISPOSITIONS PARTICULIERES</b>                |
| <b>ARTICLE 17 :</b> | <b>BORDEREAU DES PRIX</b>                        |
|                     | <b>DERNIERE PAGE</b>                             |
|                     | <b>ANNEXE N°1 :</b>                              |
|                     | <b>ANNEXE N°2 :</b>                              |

## ARTICLE 1 : NATURE ET OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

**L'Agence Urbaine de Guelmim Oued Noun** ci-après dénommé **l'AUGON** ; lance un appel à concurrence ayant pour objet : **Vente sur offre de prix de divers débarrât.**

L'ouverture des plis en séance publique relative à cet appel d'offres aura lieu le **07 /11 /2023** à partir de **10 h 00**, au siège administratif de L'Agence Urbaine de Guelmim Oued Noun; sise **Avenue Mohammed Iv Immeuble B - Complexe Administratif SALMA.**

## ARTICLE 2 : NOMBRE DE LOTS ET MODE DE JUGEMENT

Le présent appel d'offres est composé de deux lots.

- **Lot n° 1 :** composé de matériel informatique, matériel de bureau et matériel technique réformé.
- **Lot n° 2 :** composé de divers mobilier de bureau, débarrât en bois et métal réformé.

**Le jugement se fera par lot.** Les offres objet de la présente concurrence seront adjudgées par une commission dont les membres seront désignés par M. le Directeur, président de cette commission. L'offre la plus intéressante à retenir par la commission est celle la plus disante des offres présentées par les soumissionnaires.

Le cahier des prescriptions spéciales peut être retiré du bureau d'ordre de l'AUGON ou à partir du site web de l'AUGON. [www.augon.gov.ma](http://www.augon.gov.ma).

**Les articles objet de la présente vente seront attribués en lot séparé.**

## ARTICLE 3 : PRESENTATION DES DOSSIERS DES CONCURRENTS

Chaque dossier présenté est mis dans un pli fermé cacheté portant :

- Le nom, prénom (ou raison sociale)
- L'adresse du concurrent ;
- L'objet du présent appel d'offre ;
- La date et l'heure de la séance d'ouverture des plis
- L'avertissement que «Le pli ne doit être ouvert que par le Président de la commission d'appel d'offres lors de la séance public d'ouverture des plis ».

Ce pli contiendra obligatoirement deux (02) enveloppes distinctes :

### **A- La 1ère enveloppe comprend :**

- La caution provisoire délivrée par la banque ou institution similaire ;
- Le présent cahier des charges signé et cacheté à la dernière page et paraphé sur toutes les pages avec la mention lu et accepté écrite à la main ;
- Attestation de visite de lieu ;
- Les éléments d'identification du candidat :
  - i. S'il s'agit d'une personne morale : les statuts, le nom et prénom du représentant légal et son capital social ;
  - ii. S'il s'agit d'une personne physique : Une Photocopie certifiée conforme à l'originale de la carte d'identité nationale ;

**Cette enveloppe doit être cachetée ou signée et porter de façon apparente, outre les indications portées sur le pli, la mention « Caution provisoire - CIN /statut - CPS - »**

### **B- Offre financière : elle doit comprendre :**

- L'acte d'engagement (voir annexe 1), établi sur papier timbré, dûment rempli et signé par le concurrent ou son représentant habilité, sans qu'un même représentant puisse présenter plus d'un concurrent à la fois pour le lot de cet appel d'offres.
- La attestation de visite de lieu, constituant déclaration de consultation des lots objets de la vente, dûment rempli et signée par le concurrent ou son représentant habilité (voir annexe 2).

Les offres doivent être établies sans contenir ni restrictions ni réserves. l'AUGON se réserve le droit d'écarter toute offre qui contient ou contiendrait des réserves ou serait assortie de conditions.

**N.B : Le montant de l'acte d'engagement devra être écrit en chiffres et en toutes lettres.**

## ARTICLE 4 : VISITE DE LIEU ET DES MATERIAUX

Les matériaux réformés objet du présent cahier des prescriptions spéciales sont exposés au local administratif de l'AUGON ; Ils peuvent être visités pendant les heures ouvrables du Lundi au Vendredi.



#### ARTICLE 5 : RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES

**A-** L'AUGON n'est pas tenu de donner suite à la présente **Vente sur offre de prix**.

**B-** Aucun soumissionnaire ne peut prétendre à indemnité dans le cas où ses propositions ne sont pas acceptées.

Les matériaux de réforme objet de cette vente seront attribués au plus offrant.

#### ARTICLE 6 : CAUTIONNEMENT

Pour participer à cet appel d'offre, les soumissionnaires doivent constituer un cautionnement bancaire au profit de L'AUGON.

Le montant de ce cautionnement est de :

- Lot n° 1 : 1 000,00 Dhs Deux mille dirhams
- Lot n° 2 : 1 000,00 Dhs Deux mille dirhams

#### ARTICLE 7 : DOMICILE DU TITULAIRE

Le domicile de l'acquéreur de la vente qui découlera de cet appel d'offres est celui précisé dans son acte d'engagement. En cas de changement de son domicile au cours de la période d'exécution de ses obligations, il doit en aviser immédiatement L'AUGON par fax et en faire confirmation par lettre recommandée.

#### ARTICLE 8 : DELAIS D'EXECUTION

L'acquéreur prendra les dispositions nécessaires pour terminer l'enlèvement de lot attribué dans un délai de sept **(7) jour** ; à compter du lendemain du versement des sommes dues.

#### ARTICLE 9 : FRAIS DE TIMBRE ET D'ENREGISTREMENT

Les frais de timbres et d'enregistrement sont à la charge du titulaire qui découlera du présent appel d'offres.

#### ARTICLE 10 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Les offres sont valables pendant une période de **15 jours** à compter de la date limite prévue pour la remise des offres.

#### ARTICLE 11 : L'ASSURANCE CONTRE RISQUES

Le soumissionnaire devra se conformer aux dispositions des dahirs du 25 juin 1927, du 21 mars 1943 et du 27 décembre 1944 relatifs aux accidents du travail et du dahir n°1-02-179 du 12 jourmada I 1423 (23 juillet 2002) portant promulgation de la loi n° 18-01 modifiant et complétant le Dahir n° 1-60-223 du 12 ramadan 1382 (6 février 1963) portant modification de la forme du dahir du 25 hijra 1345 ( 25 juin 1927) relatif à la réparation des accidents du travail.

#### ARTICLE 12 : MODALITES DE PAIEMENT

Le règlement du montant total de l'acte d'engagement se fera par le titulaire dans les **7 jours** qui suivent l'ordre de recette du Maître d'Ouvrage.

Le titulaire ne peut récupérer les matériaux objets de la vente qu'après versement de la somme totale de l'acte d'engagement au compte de **L'AUGON N° 310 320 103 702 400 339 100 123 ouvert à la Trésorerie Régionale de Guelmim**. A défaut, le soumissionnaire de premier rang perd sa caution et le lot sera attribué au soumissionnaire dont l'offre est classée au deuxième rang, et ainsi de suite

#### ARTICLE 13 : RESPECT DES LOIS EN VIGUEUR

Tous les soumissionnaires doivent se conformer aux lois en vigueur au Maroc, notamment la législation du travail.

#### ARTICLE 14 : REGLEMENT DES LITIGES

Tout litige entre L'AUGON et le soumissionnaire est soumis aux tribunaux compétents de la ville de GUELMIM.

#### ARTICLE 15 : ENLEVEMENT DE LOT

Le soumissionnaire s'engage à enlever à sa charge **le lot pour lequel il est retenu dans les 7 jours** qui suivent la date de virement ou versement,

Passé ce délai, si la totalité de l'opération, citée au paragraphe 1 du présent article, n'est pas terminée L'AUGON se réserve le droit de disposer des lots non enlevés et dans ce cas le cautionnement provisoire lui restera entièrement acquis de plein droit.

#### ARTICLE 16 : DISPOSITIONS PARTICULIERES

Aucune réclamation ne sera admise pour quelque cause que ce soit notamment pour défaut de qualité, altération ou déperdition. Ou mauvaise interprétation de ce contrat.



## ARTICLE 17. BORDEREAU DES PRIX

### **BORDEREAU DES PRIX GLOBAL**

| N° DU PRIX | DESIGNATION DES PRESTATIONS                                                                           | PRIX FORFAITAIRE EN DIRHAMS |
|------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|
| 01         | <u>Lot 1 :</u><br>Composé de matériel informatique, matériel de bureau et matériel technique reformé. |                             |
| 02         | <u>Lot n° 2 :</u><br>Composé de divers mobilier de bureau, débarrât en bois et métal reformé.         |                             |
| TOTAL      |                                                                                                       |                             |

Arrêté, le présent bordereau des prix à la somme de :

..... (En Dirhams) :

En chiffres : .....



DERNIERE PAGE

CONTRAT N° 01/2023

RELATIF A :

**VENTE EN SEANCE PUBLIQUE  
SUR OFFRES DES PRIX DE DIVERS DEBARRAT  
2 LOTS**

Le montant du contrat est arrêté à la somme de :

En chiffres : ..... Dhs TTC ;

En lettres : ..... Toutes taxes comprises.

Etabli et vérifié par

  


Lu et accepté

Signé par

  
  
**DIRECTEUR DE L'AGENCE URBAINE  
DE GUELMIM OUED NOUN  
MOHAMED ASSOUSS**



ANNEXE N°1 :

**MODELE D'ACTE D'ENGAGEMENT**

**A – PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION.**

Vente de divers débarrât, sur offres des prix n° **01/2023** du **07/11/2023** à **10 : 00 H.** Passé en vue de la vente au plus offrant de mobilier et matériel réformé de l'Agence Urbaine De Guelmim Oued Noun.

**B – PARTIE RESERVEE AU CONCURRENT:**

- **Lot n° 1 :** Composé de matériel informatique, matériel de bureau et matériel technique réformé.
- **Lot n° 2 :** Composé de divers mobilier de bureau, débarrât en bois et métal réformé.

**a. pour les personnes physiques**

Je, soussigné : ..... (Prénom, nom et qualité)  
Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,  
Adresse du domicile élu : .....  
N° de la CIN .....

**b. pour les personnes morales**

Je, soussigné ..... (Prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise),  
Agissant au nom et pour le compte de ..... (Raison sociale et forme juridique de la société)  
Adresse du siège social de la société.....  
Adresse du domicile élu.....

**Déclare**

**En vertu des pouvoirs qui me sont conférés :**

- Après avoir pris connaissance du cahier des charges ;
- Après avoir pris connaissance du lot objet de la vente précisée à la partie A ci-dessus;
- Après avoir apprécié de mon point de vue et sous ma responsabilité la qualité et l'état du matériel objet de la vente ;
- M'engage à acquérir le matériel objet de la vente conformément au cahier des charges moyennant le prix que j'ai établi moi-même, lequel fait ressortir :
- Montant Total de la redevance TTC :

.....(en lettres et en chiffres).

Je certifie l'exactitude du renseignement contenu dans la présente déclaration.

Signature et cachet du concurrent

Fait à.....le.....



**ATTESTATION DE VISITE DE LIEU  
CONSTITUANT DECLARATION DE CONSULTATION DES LOTS OBJETS DE LA VENTE**

**A) Pour les personnes physiques**

**Je soussigné :**

..... (Prénom, nom et qualité)  
Titulaire de la CIN ..... délivrée à le .....  
Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,  
Adresse du domicile élu : .....  
N° du téléphone : .....

**B) Pour les personnes morales**

**Je soussigné :**

..... (Prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise),  
Agissant au nom et pour le compte.....  
(Raison sociale et forme juridique de la société)  
Adresse du siège social de la société.....  
Adresse du domicile élu.....  
Numéro de tél.....  
Numéro du fax.....  
Adresse électronique.....

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés ;

**DECLARE**

**Avoir consulté les deux lots mis à la réforme objet de la vente de divers débarrât entreposés au locaux de l'Agence Urbaine de Guelmim Oued Noun ; objet de la vente n° 01/2023, et avoir pris connaissance du cahier des charges régissant l'opération de la vente des deux lots et avoir recueilli à mon point de vue et sous ma responsabilité toutes les informations et détails nécessaires à l'établissement de mon offre de prix.**

Fait à.....le.....

Signature et cachet du concurrent (\*)

